



? En cas de besoin de soutien dans la mise en œuvre de cette trajectoire, communiquer avec le Bureau de gestion des projets de recherche : bgp.recherche.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Renseignements personnels anonymisés : Renseignements dont tous les identificateurs directs sont irrévocablement retirés et pour lesquels aucun code permettant une réidentification ultérieure n'est conservé. Le risque de réidentification de la personne à partir des identificateurs indirects restants est faible ou très faible (EPTC2, chapitre 5A). De plus, des renseignements dépersonnalisés pourraient être considérés comme étant anonymisés dans les projets de recherche où le chercheur n'a pas accès à la clé du code (EPTC2, art. 5.5B).

Renseignements personnels agrégés : Intégration de renseignements concernant de nombreux individus. Il n'est pas possible de retrouver une personne en particulier à partir de renseignements agrégés.

CAI : Commission d'accès à l'information du Québec